



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

du 24 novembre 2015

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Ce Comité Technique local se tient dans un contexte particulier. Les attentats du 13 novembre 2015 de Paris perpétrés dans des lieux de culte et de vie ont frappé les Français dans ce qu'ils ont de plus cher : leur liberté et leur diversité.



Le syndicat **FO** a fait part au travers de communiqués de sa révolte, sa tristesse et sa compassion pour les victimes, leurs familles et leurs proches.

Avec une pensée toute particulière aux agents des directions des ministères économiques et financiers qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés.

Ces événements renforcent notre détermination à lutter contre toutes les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés. Nos revendications sur les moyens pour exercer nos missions sont plus que jamais d'actualité.

Car pendant ce temps, la Direction Générale poursuit imperturbablement son travail de démantèlement des services.

Le Président de la République a annoncé au Parlement réunit en congrès la création de 1 000 emplois de douaniers, 5 000 emplois de policiers et gendarmes ainsi que des emplois au Ministère de la Justice.

Si ces décisions peuvent paraître justifiées en la période, il n'en demeure pas moins que la DGFIP a également un rôle à jouer, certes en amont, sur la surveillance des flux financiers occultes dont chacun sait qu'ils participent au financement du terrorisme.

Parallèlement, la présence des services déconcentrés de la DGFIP au plus près du citoyen y compris dans des quartiers abandonnés depuis longtemps constitue un puissant facteur de cohésion sociale.

Ces nouvelles décisions vont avoir un impact certain sur le budget de l'Etat.

Or, au regard des informations dont nous disposons, il y a déjà lieu d'être inquiet avec le budget 2015.

La DRFiP44 est en cessation de paiement.

Elle vit à crédit.

A ce jour, il manque pour boucler le budget 2015 en autorisations d'engagement 134 000 € et 61 000 € en crédits de paiement.

■ Quelles dépenses vont être reportées sur 2016 ?

■ Quelles seront les variables d'ajustement ?

■ Quelles seront les priorités pour 2016 ?

Nous reviendrons, par ailleurs en séance sur le point des fusions de collectivités et des répercussions en termes de charge de travail que représentent la création de nouvelles communes pour nos collègues.

Les élus **FO** DGFIP44

Ponts naturels 2016

3 possibilités pour 2016:

■ vendredi 6 mai 2016 (lendemain de l'Ascension)

■ - vendredi 15 juillet 2016 (lendemain du 14 juillet)

■ - lundi 31 octobre 2016 (veille de la Toussaint)

Cette année donc pas de difficulté particulière ; la DRFiP44 ayant proposé de retenir ces trois ponts situés tous les trois en période de vacances scolaires.

FO a, comme son habitude, voter **POUR**.



Schéma d'organisation des SIE nantais au 1er janvier 2016

Ce point avait déjà été évoqué au CTL du 20 novembre 2014. La différence réside dans le nombre des futurs SIE, le nombre d'adjoints qui passe à 3 par structure et des équipes plus importantes.

Pas de changement dans l'organisation avec 3 blocs:

■ un bloc comptabilité,

■ un bloc gestion,

■ un bloc recouvrement

avec des missions obligatoires et d'autres modulables, pour donner de la souplesse.

Les élus **FO** DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - M-Claire DOMINICI – Sophie LAINE

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

La concertation a été cadrée comme suit pour l'ensemble de structures concernées par les restructurations :

- concertation du responsable de service et de ses adjoints,
- réunion collective
- entretiens individuels
- réunion de restitution avec le collectif.

Un premier bilan sera fait en septembre 2016.

Restructurations : bilan de la Veille sociale

Comme demandé lors du Comité de suivi du 19 novembre, le collègue en charge de la veille sociale nous a présenté un bilan chiffré :

Nombre de questions posées	45	
Origine des questions par service		
SIP	6	13 %
SIE	35	78 %
PCRCP	4	9 %
Nature des questions		
Déménagement	27	60%
travaux	4	9%
logistique	2	4%
téléphonie	1	2%
ressources humaines	3	7%
formation professionnelle	2	4%
gestion fiscale	4	9%
gestion publique	2	4%



RAPPEL : la saisine de "*Monsieur Veille Sociale*" doit intervenir dans un second temps, après qu'une réponse donnée par la hiérarchie, la direction, BILI, ... n'ait pas donné satisfaction.

Fusions des communes prévues en Loire-Atlantique

Communes concernées	Nouvelle commune
Barbechat / la Chapelle Basse Mer	Divatte sur Loire
Ingrandes (49) / Le Fresne sur Loire (44)	Ingrandes le Fresne sur Loire
Varades / Belligné / la Chapelle St Sauveur	?
Bourgneuf en Retz / Fresnay en Retz	Villeneuve en Retz
Arthon en Retz / Cheméré	?
Anetz / Saint-Herblon	Vair sur Loire
Saint-Même le Tenu / Machecoul	Machecoul-Saint-Même
La Bernerie / les Moutiers en Retz	?

INTERVENTION **FO** : sur ce point, les remontées des postes concernés font état d'une surcharge importante de travail depuis déjà plusieurs mois : reprise des comptes d'actif, remise à plat des amortissements, ...

Exemple concret : dans les comptes d'actif des communes qui fusionnent, les règles de gestion des amortissements doivent être les mêmes. Or actuellement, seules les communes de plus de 3500 habitants doivent avoir un plan d'amortissement.

Cela signifie donc que les services des Finances Publiques rattrapent les plans d'amortissement des communes de moins de 3500 habitants.

Par ailleurs, quand bien même ces plans existaient, chaque commune avait fait le choix de la durée pour chaque amortissement. Il y a lieu, avant la fusion, d'harmoniser ces plans et ce afin de satisfaire les exigences de l'application Hélios. Il en est de même pour les tarifs de garderies, de cantine, les taux de fiscalité des taxes d'habitation et de foncier.etc

Actuellement, des communes n'auraient toujours pas pris d'arrêté. Cela va engendrer un délai trop court pour les mises à jour et les régularisations pour prise d'effet au 1er janvier prochain. Les ordonnateurs n'ont, d'après nos collègues, pas conscience de ce que cela implique comme charges supplémentaires.

La loi incitant les élus locaux à créer des communes nouvelles datant de mars 2015, les postes en charge de ces modifications se trouvent confrontés à des difficultés nouvelles et doivent y faire face.

Le service SPL, dont le soutien est unanimement reconnu, reste parfois sans réponse sur des problématiques pointues. Et les collègues en postes collectivités ont le sentiment de devoir aller à la pêche.

En dehors des formations, que compte faire la DRFiP 44 pour accompagner ces postes face à de nouvelles tâches chronophages, dans un contexte déjà difficile lié aux suppressions d'emplois ?

La Direction insiste sur le fait qu'elle n'est pas maître en ce domaine puisqu'elle est tributaire des décisions des collectivités. Le renfort apporté sera décidé en fonction des arbitrages. Pour décembre, 33 demandes pour 19 équipiers de renfort....

Le compte-rendu d'une réunion dans le 49, département qui présente tous les cas de figure difficiles devrait être diffusé prochainement.

En 2016, s'ajoutera la fusion des intercommunalités (disparition des petites intercommunalités de moins de 15 000 habitants).

Présentation des plans de réaménagement du site de Cambronne

Eu égard au manque d'informations par la DRFiP44 (pas de surface des bureaux, pas de nombres d'agents par bureau, ...), les syndicats demandent à ce que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

La nouvelle directrice dit ne pas être certaine de les représenter... A **FO**, nous espérons bien que le dialogue social que nous connaissons ne va pas baisser de niveau.

Point sur le budget

A la lecture des documents arrêtés au 15 octobre 2015, les chiffres sont inquiétants.

	Exécution 2014	Prévisionnel 2015 (CP)	Disponible fin 2015
■ Energie et Fluides	155 290	188 496	59 972
■ Affranchissement	1 681 325	1 395 410	- 218 862
■ Frais de déplacement	448 564	527 434	- 48 929
■ Matériel et consommables informatiques	282 745	269 659	- 24 270
■ Achat locations et entretien de matériel	290 696	146 420	- 39 343



A **FO**, nous nous sommes étonnés de la différence entre les économies espérées et la réalité notamment lorsque des plans d'actions sont mis en place (affranchissement et consommables informatiques par exemple). La DRFiP 44 aurait-elle surestimé les économies à réaliser ?

A la date de la séance du CTL, après intégration des dépenses inéluctables et des rentrées estimées, le solde ne serait plus que de -8886 € en CP et -6210 en AE.

Bilan de la campagne d'évaluation 2014

Bilan des recours

grades	Recours AH	CAPL	CAPN
ATP1	1	0	0
AAP1	8	3	0
AAP2	2	1	0
AA1	2	0	0
Géomètres	0	0	0
Géomètres ppaux	0	0	0
CP	11	7	1
C1	5	5	1
C2	3	3	1
Insp.	9	7	3
	40	26	6

Rappelons que, conformément à ce qui a été acté pour notre département, l'autorité hiérarchique n'accorde pas de bonification (sauf besoin majeur) : c'est la CAP locale qui a cette compétence...

	Accord total	Accord partiel	Rejet total	TOTAUX
Autorité hiérarchique	5	13	22	40
CAPL	15	6	5	26

Information sur la démission de femmes de ménage.

4 départs ont été enregistrés (3 pour départs à la retraite et 1 démission) :

- Châteaubriant
- Nort-sur-Erdre
- Saint-Herblain,
- Guémené-Penfao.

Comme la réglementation l'exige, ces heures libérées ont été proposées aux treize collègues « Berkanis » (agents d'entretien et gardiens) du 44. Tous ont refusé : une société de service assurera les prestations dans ces postes.



Les élus **FO DGFIP 44** : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - M-Claire DOMINICI – Sophie LAINE
FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)